

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Création de quatre circuits permanents de vélo tout terrain - Demandes de subventions

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, il est proposé la réalisation de quatre circuits permanents de vélo tout terrain, de niveaux de technicité différents.

Le projet est conçu pour encourager la pratique de cette discipline sportive par un large public, tout en valorisant le patrimoine naturel et paysager de Dijon et de ses alentours.

Un plan de départ commun aux quatre circuits sera installé à proximité du poste de secours du lac Kir, et une signalétique sera positionnée sur l'ensemble des parcours, de manière à offrir à chaque pratiquant une lecture claire et adaptée.

Un téléchargement des circuits sera également proposé sur le site internet de la Ville.

La consistance des circuits, dont les plans sont annexés au rapport, est la suivante :

- circuit n°1 : « circuit du lac » ; idéal pour la balade en famille, long de 5 km, il emprunte la piste cyclable autour du lac, est sans difficulté et ouvert aux vélos tout chemin (VTC) et aux vélos tout terrain (VTT) ;

- circuit n°2 : « circuit des jardins » ; idéal pour la balade en famille, long de 10 km, il emprunte la piste cyclable autour du lac en passant par les jardins de Plombières-lès-Dijon, est sans difficulté et ouvert lui aussi aux VTC et aux VTT ;

- circuit n°3 : « circuit des combes » ; long d'environ 18 km, il sillonne les chemins gravillonnés de la combe Persil et de la combe à la Serpent, en passant par le fort de la Motte Giron et par le parc à daims, présente une difficulté moyenne et est ouvert aux VTC et aux VTT ;

- circuit n°4 : « circuit des quatre communes » (Dijon, Chenôve, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts) ; long d'environ 18 km, il s'adresse à un public plus averti sur un parcours rythmé en sous-bois et en plaine, avec quelques dénivelés intéressants, présente une difficulté moyenne à difficile, et est ouvert aux VTT.

Une charte de bonne conduite sera affichée sur le plan de départ commun, à l'intention des usagers, pour les sensibiliser aux impacts sociaux (cohabitation avec les promeneurs et randonneurs, règles de sécurité) et environnementaux (respect de l'espace naturel) de la pratique du « VTT ».

La signalétique, pour laquelle un crédit de 15 000 € a été inscrit au budget 2013 et qui s'appuiera en majorité sur des supports existants, en bordure de voirie, sera mise en place au cours de l'été prochain.

Cette réalisation est susceptible de faire l'objet de subventions, notamment de la Région Bourgogne, au titre du « Fonds d'Intervention de Proximité » (FIP), pour la signalisation située dans le quartier de Fontaine d'Ouche, qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de création de quatre circuits permanents de vélo tout terrain, dans les conditions proposées ;

2 - solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne au titre du « Fonds d'Intervention de Proximité » (F.I.P.), pour la signalisation située dans le quartier de Fontaine d'Ouche ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ